

# REGLEMENT DE LA CŒUR DE BRETAGNE

ART 1 : LES PARTICIPANTS À LA CYCLO SPORTIVE (ÉPREUVE CHRONOMÉTRÉE) DOIVENT FOURNIR OBLIGATOIREMENT UNE COPIE DE LA LICENCE (FFC, FSGT, UFOLEP, FFTRI, FFCT « VÉLO SPORT », FF HANDISPORT), OU UN CERTIFICAT MÉDICAL DE MOINS D'UN AN OU LE QUESTIONNAIRE DE SANTÉ DE LA FFC. DOCUMENT À JOINDRE AU BULLETIN D'INSCRIPTION.

ART 2 : - LE PORT DU CASQUE EST OBLIGATOIRE. PAS DE DÉPART SANS CASQUE.  
- LES GUIDONS DE TYPE TRIATHLÈTE ET CONTRE-LA-MONTRE SONT STRICTEMENT INTERDITS.  
- LES VÉLOS COUCHÉS ET LES VÉLOS À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE SONT INTERDITS SUR LES ÉPREUVES CHRONOMÉTRÉES.

ART 3 : LES VÉHICULES À MOTEUR, AUTRES QUE CEUX DE L'ORGANISATION, SONT STRICTEMENT INTERDITS.

ART 4 L'ENGAGEMENT DES MINEURS SE FERA AVEC AUTORISATION PARENTALE.

ART 5 : LES PARTICIPANTS AUX DIFFÉRENTS CIRCUITS SONT TENUS DE RESPECTER LE CODE DE LA ROUTE.  
LA PRÉSENCE DE SIGNALEURS NE SIGNIFIE PAS QUE LA ROUTE EST FERMÉE.  
LES MOTARDS SONT LÀ, NON PAS POUR SÉCURISER LES VÉLOS, MAIS PLUTÔT POUR PRÉVENIR LES AUTRES USAGERS DE LA ROUTE.

ART 6 : UNE VOITURE BALAI FERME L'ÉPREUVE. TOUT CONCURRENT DÉPASSÉ PAR LA VOITURE BALAI EST CONSIDÉRÉ HORS COURSE ET N'EST PLUS SOUS LA RESPONSABILITÉ DE L'ORGANISATION.

ART 7 : LES PARTICIPANTS DOIVENT ÊTRE COUVERTS PAR UNE ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE (INDIVIDUELLE OU COLLECTIVE).  
LES DÉGÂTS CORPORELS OU MATÉRIELS NE SONT PAS COUVERTS PAR L'ORGANISATION.

ART 8 : CHAQUE PARTICIPANT AUTORISE L'ORGANISATION À REPRODUIRE SON IMAGE POUR LES OPÉRATIONS PROMOTIONNELLES DE LA CŒUR DE BRETAGNE.

ART 9 : L'ORGANISATION SE DÉGAGE DE TOUTE RESPONSABILITÉ EN CAS DE VOL OU DÉGRADATION DE MATÉRIEL.

ART 10 : SEULS LES CIRCUITS CHRONOMÉTRÉS DONNERONT LIEU À UN CLASSEMENT.

ART 11 : L'ENGAGEMENT À LA CŒUR DE BRETAGNE IMPLIQUE L'ACCEPTATION DU RÈGLEMENT.

ART 12 IL N'EST PAS ADRESSÉ DE CONFIRMATION INDIVIDUELLE D'INSCRIPTION. LE REMBOURSEMENT DE L'INSCRIPTION N'EST POSSIBLE QU'EN CAS D'ANNULATION TOTALE DE L'ORGANISATION.

## **GRAVEL - ANNEXE AU RÈGLEMENT DE « LA CŒUR DE BRETAGNE »**

LE NOMBRE DE PARTICIPANTS TOTAL EST LIMITÉ À 100.

LES PARCOURS GRAVEL SONT NON BALISÉS.

LA TRACE GPX SERA FOURNIE 2 JOURS AVANT. ELLE POURRA AUSSI ÊTRE TÉLÉCHARGÉE LE JOUR DU DÉPART.

LE PARCOURS N'A PAS DE DIFFICULTÉ MAJEURE.

LES DÉPARTS SE FERONT PAR GROUPE DE 10 MAXIMUM TOUTES LES MINUTES

**LES PARTICIPANTS DOIVENT SUIVRE LES PARCOURS INDIQUÉS PAR LA TRACE GPS ET AUCUN CHANGEMENT DE TRACE OU RACCOURCI N'EST ADMIS.**

LE PASSAGE DANS DES BOIS, CHEMINS, COURS DE FERME ... PRIVÉS EST ACCORDÉ UNIQUEMENT LE JOUR DE LA RANDONNÉE.  
SEULS LES VÉLOS GRAVEL ET CYCLO-CROSS SONT ADMIS.

CHAQUE PARTICIPANT DOIT AVOIR AVEC LUI SON MATÉRIEL DE RÉPARATION

UN KLAXON EST FORTEMENT PRÉCONISÉ POUR ALERTE D'AUTRES USAGERS : PIÉTONS, CYCLISTES, ETC ..

PAR SÉCURITÉ, IL EST DEMANDÉ DE S'ARRÊTER LORSQU'UN CHEMIN DÉBOUCHE SUR UNE ROUTE.

LE PARTICIPANT DEVRA POUVOIR ALERTE L'ORGANISATION EN CAS DE FORCE MAJEURE : ABANDON, ACCIDENT, CASSE ...

POUR ASSURER UN SUIVI, L'ORGANISATEUR DEMANDE QUE CHAQUE PARTICIPANT POINTE IMPÉRATIVEMENT AU RAVITAILLEMENT ET À L'ARRIVÉE.

AUCUN DÉTRITUS NE DOIT ÊTRE JETÉ SUR LE PARCOURS. ILS DOIVENT ÊTRE DÉPOSÉS UNIQUEMENT DANS DES POUBELLES DÉDIÉES MISES À DISPOSITION AUX RAVITAILLEMENTS OU SUR LE SITE DE DÉPART / ARRIVÉE.

**L'ORGANISATION SE DÉGAGE DE TOUTE RESPONSABILITÉ QUANT À L'UTILISATION QUE POURRAIT FAIRE ULTÉRIEUREMENT UN PARTICIPANT DE CE TRACÉ.**